

RAPPORT D'ANALYSE - COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2024	2024
SSIAD du CCAS de Rouen	

N° FINESS :	760801514
FINESS EJ	760803684
Capacité autorisée	86

Raison sociale du SSIAD	SSIAD CCAS de Rouen
Organisme gestionnaire	CCAS de Rouen
Capacité Installée	86

Activité: taux d'occupation réalisé		
N-2	N-1	N
64,95%	56,50%	71,27%

Places		
TOTAL	SSIAD	ESA
86	86	12

SECTION D'EXPLOITATION

		CA N-1	BP N autorisé	CA N réalisé	Ecart CA N/BP N	Ecart CA N/CA N-1
Dépenses	Groupe 1	29 188,00	30 600,00	25 352,08	- 5 247,92	- 3 835,92
	Groupe 2	1 398 637,79	1 344 618,00	1 370 041,39	25 423,39	- 28 596,40
	Groupe 3	105 697,79	92 758,00	110 544,18	17 786,18	4 846,39
	TOTAL DES DEPENSES	1 533 523,58	1 467 976,00	1 505 937,65	37 961,65	- 27 585,93
Produits	Groupe 1	1 437 780,95	1 416 476,00	1 456 910,42	40 434,42	19 129,47
	Groupe 2	65 853,76	51 500,00	33 666,59	- 17 833,41	- 32 187,17
	Groupe 3	-	-	-	-	-
	TOTAL DES PRODUITS	1 503 634,71	1 467 976,00	1 490 577,01	22 601,01	- 13 057,70

Dépenses rejetées

Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMSPublics)

Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS Publics):	N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier
Réserve de compensation des déficits	1068562	Réserves de compensation des déficits	87 864,77
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	1068572	Réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00

Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		
	12	Déficit (sans signe "-")	15 360,64	15 360,64

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	30 375,65	30 375,65
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	15 015,01	15 015,01
---	--------------------------	-----------	-----------

AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :

Affectation en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	7 507,50	7 507,50
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles	7 507,51	7 507,51
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		
	1161 (2)	Amortissements comptables excédentaires différés		
	1163 (2)(3)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		
Affectation en réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		
	10686 (4)	Réserves de compensation des déficits		
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			15 015,01	15 015,01
		Affectation complète (zone de contrôle)	Ok	Ok

Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		
--	--	--

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		
---	--	--

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF
(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non opposables aux tiers financeurs (affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée)
(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)
(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

<u>Etat des provisions inscrites au bilan</u>	N-1	fin N
Réserve de compensation des déficits d'exploitation	87 864,77	87 864,77
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
151 Provisions pour risques		
158 Autres provisions pour charges		
Autres provisions		
TOTAL DES PROVISIONS	87 864,77	87 864,77

CA 2024 du SSIAD

OBSERVATIONS

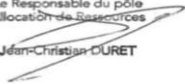
Analyse / Commentaires :

La dotation inscrite dans le CA 2024 du SSIAD est de 1 456 910,42€.

Le résultat comptable pour l'exercice 2024 est un déficit de 15 360,64 €.

Après incorporation des reports à nouveau des exercices antérieurs, le résultat à affecter est de + 15 015,15 €. Ce résultat est affecté en report à nouveau (solde créditeur) pour 7 507,50 € et au financement des mesures d'exploitation non reconductibles pour 7 507,51 €,

Fait à Rouen, le 05/11/2025

Pour le Directeur général,
et par délégation,
Le Responsable du pôle
Allocation de Ressources

Jean-Christophe DURET